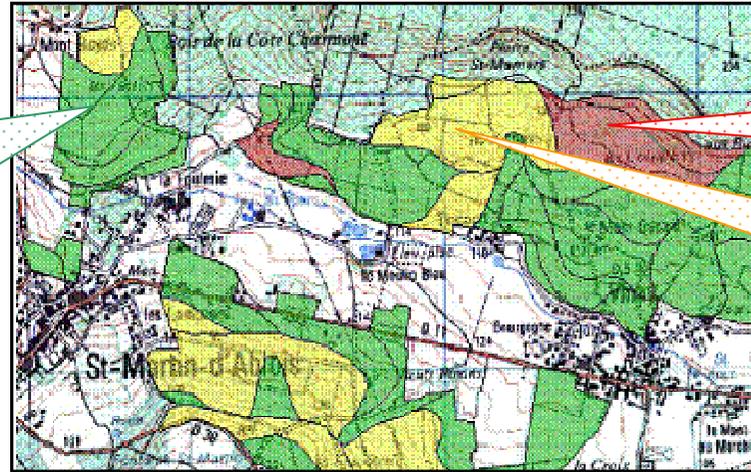


Carte d'aptitude à l'enherbement du C.I.V.C.

(Disponible en mairie, auprès du président de la section locale SGV ou du correspondant AVC de votre commune)



EN ZONE VERTE

Enherbement permanent :
tous les inter rangs
1 inter rang sur 2
passages d'enjambeur
ENM
Enherbement hivernal
Écorces

EN ZONE ROUGE

Enherbement permanent :
1 inter rang sur 2
passages d'enjambeur
ENM
Enherbement hivernal
Écorces

EN ZONE ORANGE

Enherbement permanent :
1 inter rang sur 2
passages d'enjambeur
ENM
Enherbement hivernal
Écorces

Pour plus de détails...

Dans l'inter rang : 6 solutions

Enherbement permanent (bande de 50 cm au maximum)

- ☞ semé à base de pâturin
- ☞ géré de préférence par tonte voire par estivage en année sèche

- tous les inter rangs
- 1 inter rang sur 2
- Passage d'enjambeur

Autres rangs: - écorces,
- ENM ou enherbement hivernal géré préférentiellement par tonte
ou géré par des herbicides.

E.N.M. : Enherbement Naturel Maîtrisé

Enherbement spontané géré par désherbage mécanique ou avec des herbicides de post-levée (herbicides foliaires)

Enherbement hivernal (= enherbement temporaire à base de céréales)

- ☞ semé en plein ou localisé dans l'inter rang (bande de 50 cm au maximum)
- ☞ tous les inter rangs gérés par tonte de préférence ou géré par des herbicides
- ☞ possibilité 1 route sur 2 en alternance avec des écorces

Si semis en plein, détruire sous le rang avec un désherbant de post-levée avant débourrement (de préférence un systémique)

Écorces tous les inter rangs

Pas de désherbage chimique au moins la 1^{ère} année

Sous le rang : 3 possibilités

Désherbage chimique (pré-levée puis post-levée)

Désherbage mécanique sous le rang (intercep)

Combinaison de désherbage mécanique et chimique